



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-deuxième session

25 février-7 mars 2008

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures
à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures
et initiatives : financement de la promotion de l'égalité
des sexes et de l'émancipation des femmes**

Déclaration présentée par la Nouvelle association des femmes japonaises, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2008/1.



Déclaration

Depuis sa fondation en 1962, la Nouvelle association des femmes japonaises milite notamment pour l'interdiction des armes nucléaires, pour les droits des femmes et des enfants et pour la mobilisation solidaire des femmes du monde entier au service de la paix. En sa qualité d'organisation dotée d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social, elle participe aux conférences mondiales sur les femmes organisées sous l'égide des Nations Unies et aux sessions de la Commission de la condition de la femme.

Thème prioritaire

La Nouvelle association note avec satisfaction la grande première que constitue le choix du financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes comme thème prioritaire de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme. Elle ne doute pas que la Commission adoptera des recommandations, assorties de propositions de mesures concrètes, qui contribueront utilement à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les débats sur les textes issus du Consensus de Monterrey sur le financement du développement et de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, qui se tiendront en 2008, au Qatar et au Ghana respectivement.

Le Programme d'action de Beijing prescrit l'affectation de ressources suffisantes aux dispositifs nationaux d'amélioration de la condition des femmes et à toutes les institutions susceptibles de contribuer à la mise en œuvre et au suivi de ce programme. Pourtant, comme il a été dit et redit lors des conférences d'examen Beijing +5 et Beijing +10 et des sessions ordinaires de la Commission, cette mise en œuvre se heurte à des obstacles majeurs, à savoir la non-existence ou l'insuffisance des moyens humains et financiers des dispositifs nationaux et des autres institutions. Ainsi comme l'indiquent les conclusions de diverses conférences internationales et sommets des Nations Unies, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le développement des pays et des régions passent par la promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes. La Nouvelle association des femmes japonaises demande donc aux gouvernements, à qui il incombe au premier chef de mobiliser ressources et appuis politiques pour la mise en œuvre des mesures et des programmes de promotion de l'égalité des sexes et d'émancipation des femmes, de tenir compte des facteurs sexospécifiques dans leurs politiques budgétaires et s'efforcer dans toute la mesure possible (en dialoguant par exemple avec les ONG) de répondre aux principaux besoins immédiats des femmes.

La mondialisation de l'économie produit un certain nombre d'effets pervers – notamment l'élargissement du fossé entre les riches et les pauvres et l'explosion du nombre de travailleurs (mais aussi de travailleuses) en situation irrégulière, – qui interpellent aussi bien les pays développés que les pays en développement et entravent maintenant les efforts déployés par les gouvernements, les ONG et d'autres acteurs pour promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes. Face à cette situation, la Nouvelle association des femmes japonaises exhorte les États Membres à revoir leurs politiques nationales en matière d'économie et d'emploi et à faire évoluer leurs systèmes d'aide publique au développement dans un sens plus égalitaire en misant sur les femmes, qui jouent un rôle primordial dans le développement.

Thème d'examen

À sa cinquante-deuxième session, la Commission examinera aussi l'application des conclusions concertées sur la participation des femmes, dans des conditions d'égalité, à la prévention des conflits, à leur gestion et à leur règlement et à la consolidation de la paix après les conflits, adoptées à sa quarante-huitième session en 2004. En sa qualité d'ONG défendant en priorité un monde sans armes nucléaires et sans guerres, la Nouvelle association demande l'établissement d'un ordre international de la paix basé sur la Charte des Nations Unies. Elle encourage vivement les organismes des Nations Unies et les États Membres à tout mettre en œuvre pour que soit appliquée la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

La Nouvelle association des femmes japonaises demande en particulier aux États Membres de s'employer de concert à réduire sensiblement leurs dépenses militaires, dont elle souligne le lien étroit avec le thème prioritaire de la session. Alors que la communauté internationale est confrontée à des tâches urgentes telles que la lutte contre la pauvreté, la faim, les catastrophes naturelles et le réchauffement climatique, des sommes colossales sont consacrées aux armements. Or, comme chacun le sait, ce sont les femmes et les enfants qui pâtissent le plus de la pauvreté et des conflits armés. La Nouvelle association demande aux États Membres de démontrer leur volonté politique de réorienter les précieuses ressources affectées aujourd'hui aux budgets militaires vers la satisfaction des besoins humains, au profit de tous.

Réforme de l'Organisation des Nations Unies

La Nouvelle association des femmes japonaises saisit l'occasion de la présente déclaration pour joindre sa voix à celles des nombreuses autres organisations féminines du monde entier qui réclament l'application diligente de la recommandation par laquelle le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans le domaine du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement a appelé à la création d'un organisme solide et indépendant chargé de la promotion de la femme. Le fait que l'ONU dispose d'une entité « condition de la femme » dûment financée placée sous la responsabilité d'un Secrétaire général adjoint offrira un bel exemple de financement en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes, un exemple qui encouragera les États Membres à appliquer les politiques adéquates au niveau national. À propos de la mise en place d'une instance pour les femmes et de la nomination du Secrétaire général adjoint chargé de la piloter, la Nouvelle association fait observer que l'ONU et les États Membres doivent se concerter avec les différentes ONG présentes sur le terrain et avec les spécialistes de différentes disciplines.

La Nouvelle association des femmes japonaises s'emploiera, de concert avec la société civile, les gouvernements et les organisations internationales et au sein de l'ONU, à réaliser l'objectif commun de l'égalité des sexes, du développement et de la paix.